



Nord-Est du territoire

ECHELLE 1/12500E

ARRETE LE :
 26 février 2015

APPROUVE LE :
 16 Décembre 2015

PIECE DU PLU
4.4.2



ZONES URBAINES ET A URBANISER
 Zones Urbaines (U) ou A Urbaniser (AU)

RISQUES D'INONDATION
 Zones soumises à un risque d'inondation

RISQUES LIEES A LA SUBMERSION MARINE
 Zones soumises à un risque de submersion marine

- 0 à 1 mètre au dessus de la marée centennale
- 0 à 1 mètre en dessous de la marée centennale
- Plus d'1 mètre en dessous de la marée centennale
- Bande de protection de 100m derrière les ouvrages de défense contre la mer
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global compatible avec le risque prévisible de submersion marine au titre du L123-2

RISQUES DE REMONTEES DE NAPPES
 Zones soumises à un risque de remontées de nappes

- Risque pour les réseaux et sous-sols 0 à 1m
- Risque pour les sous-sols 1 à 2.5m
- Risque pour les infrastructures profondes 2.5 à 5m

AUTRES ELEMENTS
 • Constructions récentes ou en projet mentionnées à titre informatif

